

Le général Piquemal radié des cadres de l'armée.

Article rédigé par , le 13 octobre 2016

[Source : Le Figaro]

INFO LE FIGARO - La justice a reproché à l'ancien parachutiste d'avoir organisé une manifestation non autorisée contre la politique migratoire à Calais le 6 février dernier. Le port de son uniforme lui est désormais interdit.

Le général de corps d'armée Christian Piquemal, qui avait participé à une manifestation non autorisée contre la politique migratoire à Calais le 6 février dernier, est, selon nos informations, radié des cadres. Cette mesure disciplinaire très forte intervient comme une surprise, cinq mois après sa comparution devant le tribunal de Boulogne-sur-mer, d'autant que l'institution judiciaire l'avait finalement relaxé le 26 mai.

Le général de 2e section, à la retraite depuis seize ans, ancien parachutiste et commandant de la Légion étrangère (de 1994 à 1999), était poursuivi pour «organisation d'une manifestation non autorisée» et «participation à un attroupement qui ne s'est pas dissous après sommation». Depuis sa relaxe, le général Piquemal s'estimait «totalement blanchi», le Parquet n'ayant pas fait appel de ce jugement. Mais sur le plan administratif, une procédure disciplinaire, lancée en mars par le ministre de la Défense, vient d'aboutir à sa radiation des cadres, le devoir de réserve du militaire étant au cœur du dossier. Le général, qui l'a seulement appris mi-septembre par un courrier recommandé, avait été entendu le 14 juin par le Conseil Supérieur de l'Armée de Terre (CSAT), siégeant disciplinairement à l'Hôtel des Invalides à Paris. L'instance avait transmis son avis consultatif - non communiqué au général ni à ses deux avocats - au ministère de la Défense, et la radiation avait ensuite été prise par un décret du 23 août signé par le président de la République, le premier ministre et le ministre de la Défense.

«Le plus inacceptable pour moi, c'est d'être mis au ban de cette manière»

«Profondément indigné par cette décision injuste et injustifiée, excessive et disproportionnée», réagit-il. Le général quatre étoiles entreprend aujourd'hui une procédure de recours devant le Conseil d'État, confie-t-il au *Figaro*, «avant d'aller devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), si besoin». «Cette sanction est un hiatus, une anomalie grave, en totale contradiction avec ma relaxe, se scandalise-t-il. C'est le désaveu du pouvoir judiciaire par le pouvoir administratif, cela bouleverse la hiérarchie des normes juridictionnelles, c'est tout simplement du jamais-vu!». Pour ce «serviteur de l'État respecté», «patriote et combattant d'élite», admiré par son entourage, la sanction a des conséquences particulièrement «humiliantes» et «vexatoires», admet le général d'une voix blanche. Si son grade ne peut lui être retiré, le port de son uniforme lui est en revanche interdit, tout comme sa carte d'identité militaire d'officier général - en principe accordée à vie. C'est l'atteinte à ces symboles forts et ce retour forcé au statut civil qui lui «font le plus mal», plus que les autres attributs, notamment financiers, liés à son statut. «Le plus inacceptable pour moi, c'est d'être mis au ban de cette manière après avoir donné quarante années au service de la France, d'être rayé comme ça et traité comme un paria». Le 6 février, à Calais, l'arrestation et la garde à vue d'une quarantaine d'heures de cet homme de 75 ans avait créé l'émoi. Aujourd'hui, une ligue de défense se constitue. Un comité de soutien et de réhabilitation du général Piquemal est en train de se monter, composé de civils et de militaires, selon nos informations, et présidé par le général (2e section) Antoine Martinez.

Pour beaucoup de ses soutiens, cette sanction disciplinaire n'est rien d'autre qu'«un règlement de compte politique», dit l'un d'eux. «Si l'administration estime que j'ai transgressé mon devoir de réserve (valable pour tout militaire, même à la retraite, NDLR) en usant de ma liberté d'expression, analyse le général, cela veut dire une chose: c'est que ma liberté d'expression ne peut être que celle de la pensée dominante. Et si elle n'est pas conforme à la bien-pensance politique, alors elle est sanctionnée. La vérité, c'est que mon cas sert d'instrument pour faire taire la Grande Muette, car les officiers généraux s'expriment aujourd'hui beaucoup plus qu'avant. Ils veulent faire de moi un exemple pour imposer le silence dans les rangs».